

Sujet : Déclaration IOTA - Déclaration d'un pompage en phase chantier - Accord avec prescriptions particulières

De : robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr

Date : 28/10/2022, 15:14

Pour : ffoucart@ketb.com



Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique

Vous avez adressé le 25 octobre 2022 un dossier de déclaration, au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant un pompage en phase chantier sur la commune d'ERMONT et pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 25 octobre 2022. Après avis favorable du service en charge de la police de l'eau sur ce secteur, je vous informe que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier. Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

L'accord est soumis à deux conditions : - le rabattement de la nappe doit être temporaire et uniquement pendant la phase des travaux. - le dispositif de rabattement doit être communiqué à la DDT et au SIARE dès que l'entreprise aura été choisi et les travaux fixés.

Partie 1 : administration en charge du dossier

Administration en charge du contrôle : DDT 95 - SAFE 95 - Pôle eau

Agent : IRIARTE Muriel

Courriel de contact : muriel.iriarte@val-doise.gouv.fr

Partie 2 : données de référence de l'AIOT

KAUFMAN & BROAD HOMES

17 Quai du Président Paul Doumer

92 672 COURBEVOIE

92400 Courbevoie

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 25/10/2022

Le numéro d'AIOT est : 0100007722

Partie 3 : pour le bon déroulement du contrôle , vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes

Aucune information complémentaire. Cette correspondance vous informe sur l'état d'avancement de la procédure d'instruction de la demande du porteur de projet.

Bien cordialement,

Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : muriel.iriarte@val-doise.gouv.fr